

Le TOULOUSE CLUB PATINAGE organise
la sélection France Club du Sud Ouest :

Challenge des violettes

19 et 20 février 2022

Patinoire
Alex Jany

Entrée
libre



MAIRIE DE



TOULOUSE

CHALLENGE DES VIOLETTES

Sélections France Club

Zone sud-ouest

& Compétition régionale Ligue Occitanie

19 et 20 février 2022

Organisée par le Toulouse Club Patinage

Lieu de la compétition :

La compétition se tiendra à la Patinoire Alex Jany, 7 chemin du Verdon 31500 Toulouse, métro Argoulets, sortie 15 périphérique de Toulouse.

Règlement général :

- La compétition est ouverte aux licenciés FFSG pour la saison 2021-2022 (licence compétition de patinage artistique)
- Cette compétition est inscrite au calendrier national. Elle est sélective pour les Championnats de France des Clubs qui se dérouleront à ANNECY du 8 au 10 Avril 2022
- **La compétition est support de médailles de la préliminaire à la vermeil sous réserve de conformité du panel.**
- Le règlement national s'appliquera pour toutes les catégories concernées, tant sur le plan technique que sur le mode de classement.
- Une compétition régionale est organisée en complément des SFC.
- Le règlement régional Occitanie s'appliquera pour les catégories régionales.
- Les candidats s'engagent à respecter les horaires et devront être présents à la patinoire au moins 45 min avant le début des épreuves. Ce temps d'avance peut être maintenu dans le déroulé de la compétition.
- Les mesures sanitaires en vigueur dans le département de la Haute-Garonne et au sein des installations sportives de la Mairie de Toulouse devront être strictement respectées par les participants et leurs accompagnants.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de la patinoire.

Règlement de la Sélection France Club :

CONSTITUTION DES EQUIPES

- Cette compétition de clubs comprend 3 divisions : D1, D2 et D3
- Un club ne peut avoir qu'une seule équipe par division
- Un patineur ne peut patiner que dans une seule division
- Les patineurs N1/N1a doivent patiner en D1. Les patineurs N2 doivent patiner en D2. Les patineurs F1/F2 patinent en D3. Les patineurs de niveau régional ne peuvent patiner dans le cadre de la SFC
- Pour le choix des divisions de la SFC, les médailles retenues sont celles obtenues à la date de clôture des inscriptions (la colonne « Catégorie » du French Ranking étant la référence)
- Le jumelage de plusieurs clubs n'est pas autorisé
- Le jour de la compétition, les clubs ne peuvent pas changer leurs patineurs de catégories. Ces derniers doivent concourir dans les catégories correspondant à l'inscription, sauf s'il y a incompatibilité avec le règlement.
- Division 1 - 5 patineurs maxi / 2 patineurs mini
- Division 2 - 6 patineurs maxi / 2 patineurs mini
- Division 3 - 6 patineurs maxi / 2 patineurs mini
- 2 patineurs au maximum par catégorie (D3 junior-sénior = 1 catégorie)
- 3 remplaçants maximum par division, concourant dans la catégorie pour laquelle ils ont été engagés. Chaque club utilise ses remplaçants à sa convenance avant la publication, date limite, dans le respect de 2 patineurs par catégorie

COMPETITION & SELECTION :

- La sélection se fait pour les 3 divisions sur une seule compétition, programme libre uniquement.
- Seuls les patineurs nommément désignés dans les équipes seront classés dans le cadre des Sélections pour les Championnats de France des Clubs. Il est possible d'inscrire des patineurs supplémentaires, qui eux, ne seront pas pris en compte dans la sélection.
- Le nombre des équipes sélectionnables par zone, est déterminé en fonction du nombre de clubs participant à la sélection de la zone (Cf Book)

Responsable compétition

La responsable de la compétition est Marianne MINARD marianneminard@hotmail.com tel : 0683407162

Inscriptions :

- Le montant de l'inscription est de 45€ pour les catégories N1, N2, F1 et F2 ; et 35€ pour les autres catégories.
- Les inscriptions sont à envoyer **par mail, au plus tard le lundi 24 janvier 2022** à : marianneminard@hotmail.com

- Le règlement financier par chèque (à l'ordre du TCP) doit être envoyé par virement avec le bulletin d'inscription à l'adresse suivante **au plus tard le samedi 29 janvier 2022**:



Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13135	00080	08109282347	11	CE MIDI PYRENEES
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1313	5000	8008	1092	8234	711
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	3	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **TOULOUSE CLUB DE PATINAGE**
27 RUE DUBEZY
31500 TOULOUSE

MONTASTRUC LA CONSEILLERE
20 AVENUE DE CASTELNAU
31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE
TEL : 08.26.27.00.91

- Les droits versés restent définitivement acquis par le club organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait (même sur présentation d'un certificat médical).
- Cependant, en cas d'annulation de la compétition en raison de la situation sanitaire, les droits versés seront remboursés. Les forfaits de patineurs malades COVID ou cas contacts) ne feront pas l'objet de remboursement.
- Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail : marianneminard@hotmail.com

Musiques :

- **Les musiques des programmes doivent être envoyées au plus tard le 10 février par mail (par we-transfer) au format MP3 à l'adresse : gascthierry94@gmail.com & bruno.esparbes@orange.fr**
- Les fichiers devront être nommés ainsi : catégorie_âge_nom_prénom_club.mp3
Ex : F1_Minimes_DUPONT_Jeanne_TCP.mp3
- Par sécurité, les patineurs devront avoir avec eux deux CD contenant chacun la seule musique du programme.

Dates à retenir :

- Inscriptions par mail au plus tard le 24/01/2022
- Règlement financier par virement au plus tard le 29/01/2022
- Musiques à envoyer par we-transfer au plus tard le 10/02/2022
- Fiches "contenu des programmes" à remplir sur le site CSNPA au plus tard le 11/02/2022
- Les horaires prévisionnels seront publiés au plus tard le 07/02/2022 sur le site CSNPA et sur le site du club
- Le tirage au sort sera publié au plus tard le 11/02/2022